

Près de 500 avocats stagiaires au Cameroun, ont observé, mercredi à Yaoundé, un mouvement d'humeur « illimité » pour réclamer leur admission au barreau des avocats du pays.

Les hommes en robes noires qui ont assiégés l'esplanade du ministère de la Justice à Yaoundé avec des banderoles portant leurs revendications, exigent un arrêté du président de la République pour leur admission au barreau des avocats

« Non au coup d'état judiciaire contre le citoyen camerounais par la confiscation de la profession d'Avocat. À peine 2000 Avocats au barreau du Cameroun. C'est un Avocat pour 1300 Camerounais, alors que la ville d'Abidjan seule à 5000 » pouvait-on lire sur l'affichage qui accompagne leur mouvement.

La police qui est descendue sur les lieux pour encadrer la manifestation brandit l'arrêté des autorités interdisant le mouvement d'humeur.

Sur les 1400 stagiaires qui avaient participé à l'examen d'entrée au barreau, seulement 474 ont été déclarés admis le 2 avril dernier, soit un taux d'échec très élevé d'environ 70 %, selon les chiffres officiels.

« Nous ne savons pas sur quels critères les admis ont obtenus leurs moyennes étant donné que les résultats ne sont pas sortis par ordre de mérite comme il est de coutume mais plutôt par ordre alphabétique. Il y a de la mafia dans ça » déclare le gréviste Me Magloire Nlate

« Le barreau du Cameroun a mis un point d'orgue pour doter les avocats stagiaires de toutes les aptitudes requises pour bien aborder les épreuves... Les résultats obtenus par les uns et les autres reflètent le sérieux avec lequel chaque candidat s'est préparé et il peut arriver que d'aucuns aient été desservis par la forme du jour », défend le bâtonnier Jackson Ngnie Kamga, membre du jury.

Au lendemain de la publication de ces résultats, les stagiaires recalés qui sont en stage depuis 2015, avaient adressé un mémorandum au Président de la République pour exprimer « les relents du sentiment d'injustice et de frustration » qui les animent, après la publication des résultats. Ils avaient par la suite annoncé une grève illimitée à partir du 2 mai si leurs revendications ne sont pas prises en compte.

Il faut rappeler que la crise anglophone qui secoue le pays, avait débuté par un mouvement

d'humeur des avocats anglophones qui demandaient la traduction en anglais de la loi commerciale de l'Afrique Centrale.